HOMELIE 1.-43. ... PAR M. LE CURÉ DE S. SULSPICE DE PARIS: HOMELIE 1. POUR LE SECOND...

HOMELIE I.
POUR LE SECOND
DIMANCHE
DE L'AVENT
SUR LA
CORRECTION FRATERNELLE.

Par M. le Curé de S. Sulpice de Paris.

QUATRIEME EDITION.



A PARIS,
Chez RAYMOND MAZIERES, ruë S. Jacques, près la ruë du Plâtre, à la Providence.

M. DCC VII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



HOMELIE PREMIERE
DE LA
CORRECTION FRATERNELLE.

IL arrive tout à propos, mes tres-chers Freres, que saint Jean nous est aujourd'huy representé dans l'Evangile chargé de fers, pour avoir voulu reprendre Herode. C'est un sujet qui convient parfaitement au lieu, & à la conjoncture du temps où nous sommes, tant pour appaiser l'émotion & le trouble qu'un dangereux Libelle avoit causé parmi nous, & que son Eminence, Monseigneur le Cardinal, nôtre digne Prélat, toûjours attentif à la conservation de la saine doctrine, & de la bonne discipline, a condamné, & que les premiers Magistrats ne souffrant pas que l'on viole impunément de cette maniere la tranquillité publique, ni la paix des familles, ont severement proscrit, qu'afin que nous apprenions dans la conduite de saint Jean envers Herode, les regles que nous devons suivre dans l'exercice de la Correction Fraternelle, lorsque nous nous trouvons dans l'engagement de la faire. Nous convenons de l'excellence & de la necessité de cette prati-

que salutaire: C'est Jesus-Christ même qui l'a autorisée & ordonnée, & l'Eglise s'en est servie dans tous les siecles; *le Devoir* y engage ceux qui sont Superieurs: *la Justice*, ceux qui veillent au bien public: *la Charité*, ceux qui ont de l'amour pour le prochain: *la Religion*, ceux qui ont l'honneur de Dieu en recommandation; mais il est question de son usage: Il n'appartient pas indifferemment à tout le monde de se servir de ce glaive spirituel. Car qui fait la correction avec douceur, prudence, charité, fermeté, en temps convenable, en particulier, & ne cherchant qu'à guerir & non à confondre? qui reçoit la reprehension avec humilité, patience, reconnoissance, desir de s'amender? Combien de gens reprennent imperieusement, imperieusement, aigrement, avec menace, inconsiderément & à contre temps, trop souvent & pour des choses trop legeres, ou trop mal fondées, sans premediter comment on s'y doit prendre, sans prier ny s'humilier, ny purifier ses intentions, ny proportionner la reprimende à la faute? qui reprend, avec un vray desir de profiter au prochain, & ayant égard à ses dispositions? enfin, quel est celuy qui profite de la correction, qui ne croit pas qu'on le reprend par passion, haine, vengeance, par colere, envie, antipatie, par prévention & sur de faux rapports, qu'on excede? Apprenons donc aujourd'huy comment il faut remplir ce devoir de charité. En effet, comme l'Evangile nous propose un parfait modele de la Priere dans la Cananée, d'une foy vive dans le Centurion, & d'un amour ardent dans la Madelaine, étudions dans la conduite de saint Jean, les sages regles de la Correction Fraternelle, & les conditions qui doivent l'accompagner, afin qu'elle soit faite avec succès.

J'en observe principalement quatre, que le saint Précurseur a luy-même admirablement observées, la Prudence, le Zele, la Justice & l'Autorité. Commençons par la premiere.

PREMIERE CONSIDERATION.

La Prudence est absolument requise dans la Correction Fraternelle, qui sans cette vertu deviendroit non seulement inutile, mais même préjudiciable. Aussi le Sauveur voulant nous en prescrire la forme, met à la tête de cette obligation, ce mot remarquable: *Attendite.* Prenez bien garde à ce que vous allez faire, car s'il y a quelque rencontre dans la vie où nous devions bien examiner l'importance & les suites de ce que nous entreprenons: Sans doute que celle cy en est une des principales, *Omne siquidem quod agimus per studium considerationis prævenire debemus*, dit le grand saint Gregoire. Que s'il faut apporter tant d'attention pour ne pas blesser la chair vive lorsqu'on veut couper la chair morte, combien faut-il apporter de précaution quand il s'agit de retrancher les convoitises du cœur humain. De quelle dexterité ne faut-il pas se servir pour une si delicate operation? De quelle pieuse adresse n'usa pas le Prophete Natan, quand il voulut reprendre David? David étoit Prophete luy-même, mais il étoit Roy. Il fallut luy proposer une Parabole, qui ne parût porter aucun caractere de la reprehension que Natan alloit luy faire. Le sort des Grands est en cela plus à plaindre que celuy des Pauvres, à qui l'on propose la verité sans ménagement: *Blandiendum est illis ut audiant veritatem*, disoit saint Augustin, parlant des Riches de la terre: *In vobis secanda est putredo*, disoit-il aux Pauvres. Luc. 17. 3.

Mais je trouve que la prudence de S. Jean paroît particulierement dans les circonstances suivantes.

Premierement, en ce qu'il ne reprit Herode qu'en particulier, & qu'il s'adressa à sa personne & non à d'autre, il n'alla point porter à des oreilles étrangeres le recit des crimes de ce Prince : *Dicebat Herodi*, ce fut à luy même qu'il s'en ouvrir, accomplissant ainsi avec exactitude ce que le Sauveur prescrir : *Corripe inter te & ipsum solum.* Quand vous reprenez vôtre frere, que ce soit d'abord entre vous & lui, Que personne n'en sçache rien Autrement, si vous allez divulguer son crime, ce ne sera plus une correction, mais une diffamation. Vous blesserez la charité en voulant exercer un acte de charité, vôtre indiscretion luy fera rejetter vôtre reprehension Parlez lui avec un sage temperament ; étudiez-vous à luy donner du repentir, & non pas de la confusion, *Studens correctioni, parcens pudori*, dit saint Augustin, gardez-vous bien de publier ses desordres à d'autres, car ce seroit luy faire un procés, & non une correction ; ce seroit l'accuser, & non le guerir, continuë ce charitable Docteur : *Curare volo, non accusare.*

Ser. 16. de Verb. M. 3 2 Mat. Inosés correctiom, &c.

Ibid.

En second lieu, saint Jean reprenant Herode, se servit d'une maniere de parler aussi remplie de modestie que de douceur : Point de déclamation, point d'emportement, point d'aigreur, point de ton élevé : *Dicebat Herodi.* Il disoit à Herode : C'est ainsi que l'Apôtre, selon la remarque de saint Thomas, voulant qu'on fist la correction à un Evêque, sans doute tres-coupable, puisqu'il ne remplissoit pas les devoirs de son ministere, écrivoit à ceux qu'il chargeoit de cette difficile, mais necessaire commission : *Dicite Archippo, Ministerium tuum imple.* Dites à ce Prélat qu'il s'acquitte de ses obligations. La vraye

1. 2. 5. 11. a. 4 ad 3

charité n'a que de la compassion, & point d'indignation, selon saint Gregoire: *Compassionem habet, non dedignationem*

Troisiémement, nôtre saint Précurseur fait cette correction en tres-peu de parole: *Non licet tibi?* cela ne vous est pas permis. Trois mots luy suffisent, aussi voyons nous que le Seigneur voulant reprendre les premiers pecheurs du monde, ne dit à Adam que ces deux mots: Adam, où êtes-vous? *Adam ubi es?* En quel abysme êtes-vous tombé? & à Eve que ceux-cy: D'où vient que vous avez commis ce crime? *Quare hoc fecisti?* & à Caïn: Qu'avez-vous fait? le sang de vôtre frere crie vengeance devant moy. Gen. 3. 9. 13.

Samuël reprenant Saül, ne luy dit que ce peu de paroles: *Quid fecisti?* Ah! qu'avez-vous fait? *Stulté egisti;* Vous avez agi en insensé: En effet, ces grandes & longues déclamations, ces reproches qui ne finissent point, ces menaces & ces considerations si prolixes sur la colere du Seigneur, sur la turpitude, & les effets funestes du peché, ne servent souvent qu'à rendre plus accablante & plus dégoutante la reprehension déja assez amere par elle-même. Et n'est-ce pas exposer celuy qu'on reprend, à se revolter contre vous, & à le rendre ainsi plus méchant, en le voulant rendre meilleur, dit saint Augustin? *Ne quem vis facere correctiorem facias pejorem.* Il faut donc assez ordinairement reserver ces motifs & ces reproches, en un temps plus convenable. 1. Reg. 13. 13. Ibid.

Enfin saint Jean pour faire plus efficacement recevoir la correction, s'adresse d'abord à Herode, & non à Herodias, quoique les femmes soient dans ces occasions ordinairement plus dociles que les hommes, & moins sujettes aux emportemens. Mais c'est en cela même que saint Jean nous

donne un exemple rare, & une instruction pleine d'une prudence consommée, nous apprenant qu'il n'est pas souvent à propos de faire des reprehensions aux personnes qu'on juge incorrigibles & obstinées dans leurs pechez, de peur de les leur faire multiplier : *Ubi non est auditus, ibi non effundas sermonem*, dit le Sage. Herode avoit quelque reste de pudeur ; il honoroit saint Jean comme un Prophete, il l'écoutoit, il faisoit beaucoup de choses sur ses remontrances ; enfin il fut affligé de sa mort : mais Herodias plus impie, le persecutoit, elle en vouloit à sa vie ; elle la luy ravit, & elle se réjouit d'un si grand crime. Qu'eût-il donc servi de la reprendre ? *Tanta est aliquando iniquitas*, dit saint Augustin, *ut corrigi non possit*. Quand donc vous voyez des pecheurs endurcis dans leurs desordres, un jureur qui blasphémera, si vous le reprenez ; un impie qui s'en prendra à la Religion ; retirez vous, & contentez vous de gemir en secret pour luy devant le Seigneur, & de l'édifier par vos bons exemples, & abstenez-vous du moins pour lors de le reprendre par vos paroles : C'est ainsi, encore une fois, que Dieu reprit nos premiers parens dans le Paradis terrestre, & qu'il fit une severe correction à Adam & Eve, parce qu'ils étoient capables d'en profiter: mais pour le serpent obstiné dans sa malice, il le punit sans le reprendre : *maledictus eris* Malheur à ceux qui tiennent de ce caractere. Heureux ceux que le Seigneur châtie dans sa misericorde. *Corripit omnem filium quem recipit*. Quoy qu'aprés tout, nul ne soit absolument incorrigible tandis qu'il est en cette vie.

SECONDE CONSIDERATION.

Voici une seconde consideration. La correction doit être

accompagnée de zele, autrement elle dégenereroit en molesse, & en respect humain: & c'est ce que pratiqua excellemment saint Jean, ayant comme un autre Elie, avec une intrepidité digne d'un Prophete, repris le cruel Prince dont nous parlons, *non licet tibi.* Mais gardez-vous bien icy de confondre le zele avec un temperament bilieux& chagrin. Faites la correction, mais pour s'exprimer ainsi, que la partie irascible n'y ait aucune part. Le vray zele n'a ni emportement, ni indignation: le zele selon la science, n'admet point de paroles injurieuses, de menaces, ni de clameurs: *Ira enim justitiam Dei non operatur.* Le Seigneur ne se trouve point dans l'émotion, ni dans la passion. La correction est un acte de charité qui nous engage à secourir le prochain dans son indigence spirituelle, & à le guerir dans ses maladies interieures: Or, qui jamais a fait l'aumône en maltraitant le pauvre? qui jamais a mis du baume dans les playes d'un malade en le blessant? Est-ce ainsi que le pieux Samaritain en usa? Vôtre zele doit donc être revêtu comme celui de saint Jean, des qualitez suivantes.

1°. Il faut qu'il soit *pur*, c'est-à-dire, que vous ne cherchiez dans la correction que vous faites à vôtre frere que son bien, & non le vôtre: qu'à le gagner au Seigneur, & non à vous procurer quelque avantage: *lucratus eris fratrem tuum.* Ne vous mêlez pas au reste de reprendre ceux qui vous ont offensé, si vous n'avez oublié l'injure qu'ils vous ont faite, & si vous ne vous souvenez que de la seule playe qu'ils se sont faite à eux-mêmes.

2°. Il faut qu'il soit *moderé*, autrement il sera sem-

blable à ces purgatifs violens & excessifs, qui alterent la santé au lieu de la rendre, qui ruinent le temperament au lieu de le rétablir. Celuy qui tire le lait avec violence fera bien-tôt sortir le sang : *Qui vehementer lac mungit, elicit sanguinem.* Vostre correction doit tenir de celle que Dieu fait aux pecheurs penitens, & que le saint Roy luy demandoit. Seigneur, ne me reprenez pas dans vôtre fureur, & ne me châtiez pas dans vôtre colere : prenez compassion de moy, Seigneur, parce que je suis l'infirmité même. Que la prudence & la prière precedent donc la correction quand vous la faites, que la douceur & le zéle l'accompagnent, & que la patience & l'humilité la suivent.

3°. Il faut que votre zele soit *fort*, non en affectant de reprendre en face ceux que vous voulez reprendre, non en vous abandonnant à la colere & à la vivacité, non en vous servant de termes hautains ou menaçans, ni en prenant un air fier & hardy ; mais en souffrant avec patience, avec joye, avec douceur, les effets de la colere de ceux que vous avez repris avec justice : c'est l'idée qu'il faut avoir, & que les Saints nous donnent de cette force qui doit accompagner le zele. Combien de gens qui se prétendent zelez ne reconnoissent du zele que cette partie qui regarde les autres, & jamais celle qui les regarde eux-mêmes ? toûjours forts quand ils reprennent, toûjours foibles quand ils sont repris. Jusques à quand serons-nous séveres aux autre, & indulgens à nous mêmes ?

4°. Il faut en dernier lieu qu'il soit *sage*, ayant égard à la qualité, au rang, au sexe, à l'âge de ceux que vous reprenez, selon cet avis de saint Paul : *Seniorem ne increpaveris, sed obsecra ut patrem.*

Il est certain que le zele de saint Jean fut de ce caractere, il ne chercha de s'attirer, ni richesses, ni plaisirs, ni honneurs, ni estime, dans la reprehension qu'il fit: il n'envisagea que le salut d'Herode, que sa conversion, que sa penitence. Il le reprit avec tant de fermeté, qu'il se vit chargé de chaînes & jetté dans une prison: mais il le fit avec tant de modestie & de douceur: que ce Prince l'aima toûjours, l'honora, le respecta, malgré le dépit que luy devoit causer une semblable correction. C'est ainsi que le saint Roy David, qui avoit éprouvé tant de reprehensions & de corrections, disoit de lui: Le Juste me reprendra? mais avec charité & compassion, il s'abaissera au dessous de moy interieurement lors même qu'au dehors il s'élevera au dessus de moy avec force: il considerera combien la vertu a d'infirmité en nous, & combien l'infirmité a de vertu: que si je suis coupable par un endroit, il n'est pas innocent par l'autre: il sentira la foiblesse de la nature qui nous est commune, dans le temps qu'il me reprochera la malice qui m'est particulier: il fera reflexion que c'est un coupable qui reprend un autre coupable, & toutes ses paroles seront accompagnées d'humilité, d'onction & de misericorde: car qu'est-ce que la misericorde, dit saint Augustin, sinon une commiseration, ou un mouvement de compassion sur la misere d'autruy? *Quipe ex eo misericordia dicitur, quod miserum faciat cor, do entis alieno malo.* C'est un mélange de nos larmes avec celles du prochain malheureux: dans un homme de bien, dit saint Augustin, la langue reprend, & le cœur aime: faite la correction fraternelle dans cet esprit, quel fruit n'en

doit on pas attendre? Qui de vous la fait ainsi, & nous luy donnerons des loüanges? Mais le pecheur n'ayant jamais que de l'aigreur & de l'amertume dans la bouche, ou une flatterie dangereuse qui porte le poison avec elle, ne fera qu'irriter mon mal au lieu de l'adoucir. *Argue me justus in misericordia, & increpabit me, oleum autem peccatoris non impinguet caput meum* Saint Jean prévit bien les perils où il s'exposoit en reprenant Horode, mais il s'y soumit avec courage.

Malgré la persecution qu'il souffrit, son zele fut sage & respectueux, car il reprit un Souverain, mais sans blesser l'autorité Royale, ni la veneration qui luy étoit dûë: sans causer aucun trouble, sans exciter aucune émotion: tout se passa sans bruit & sans éclat: rendant ainsi à Cesar ce qui étoit à Cesar, à Dieu ce qui étoit à Dieu, & au Prochain ce qui étoit au Prochain.

TROISIE'ME CONSIDERATION

Que si le zele de saint Jean fut accompagné de prudence & de force, il ne le fut pas moins de Justice: c'est-à-dire, que le crime pour lequel il reprit Herode étoit grand & constant: car de reprendre un homme qui n'est pas coupable, ou qui ne l'est que d'une faute legere, & peut-être douteuse, c'est exposer son autorité au mépris: Reprenez votre frere, dit le Sauveur, mais s'il a peché, *si peccaverit*, & si c'est un peché capable de le perdre, *lucratus eris fratrem tuum* Gardez-vous donc bien de blâmer votre frere s'il n'est coupable, & s'il ne l'est constamment: ne blessez pas les Loix de l'équité en exerçant l'Office de Juge à son égard: n'exagerez point sa faute:

ne la rejettez pas toute entiere sur luy ; ne vous laissez pas aller à des soupçons & à des jugemens temeraires, ou trop rigoureux, ne voulant recevoir aucune excuse, condamnant également le plus ou le moins coupable, mêlant inconsidérément le vray avec le faux, le douteux avec le certain, & ne proportionnant pas la reprehension à la faute : en un mot, ne censurez jamais sans avoir suffisamment, & de sang froid, examiné le crime prétendu ; & cela sans prévention, & plus d'une fois, & aprés avoir invoqué le secours de Dieu dans la Priere.

Car il est constant, & l'experience le montre assez, qu'une reprehension trop outrée, ou trop peu fondée, n'est gueres moins nuisible au coupable que sa propre faute, & qu'un zele si peu éclairé, est moins à desirer dans celuy qui reprend, que ne l'eût été son silence sur le peché qu'il veut corriger. Auparavant que de reprendre personne de sa faute, dit le Sage, soyez bien sûr qu'il l'a commise, & ne le reprenez même alors que dans le degré de rigueur convenable : *Prius quam interroges, ne vituperes quemquam, & cùm interrogaveris, corripe justè.*

Au reste nous voyons dans l'Ecriture, que le peché pour lequel on faisoit la correction de la part du Seigneur, étoit toûjours un peché grief & mortel, comme il paroît dans Adam, dans Caïn, dans les enfans de Noé, & ceux d'Heli, dans Saül, David, & Herode.

De plus, le peché étoit notoire & manifeste, & se produisoit de luy-même au dehors, ainsi que les exemples precedens en font foy : car d'aller foüiller dans le secret des familles, de gagner les domestiques pour sçavoir ce qui s'y passe, sous pretexte d'y apporter du

remede par la correction, c'est visiblement blesser la societé civile, aussi bien que la charité commune, c'est rendre la pieté odieuse. Le Juste même a ses foiblesses, mais, ce sont des foiblesses, & non des crimes: il s'en humilie, il en gemit, il s'en corrige: *Septies cadet justus & resurget*: mais ce luy seroit une peine de se voir observé: & nul examiné de prés n'est irreprehensible en tout: *Omnes in correctione sumus*; Car, comme dit saint Augustin, nous ne sommes pas tellement revêtus de Jesus Christ, que nous ne portions bien encore des vieux restes de nos premiers parens; *non sic Christo induti sumus, ut ex Adam nihil portemus*. Gardez-vous donc de tomber dans ces curiositez dangereuses: Dieu ne benit pas un zele si indiscret: ne croyez pas aisément un rapporteur d'inclination, il blesse souvent la charité, & presque toûjours la verité, car il exagere & il interprete en mauvaise part. Plus de gens font des rapports par un motif de pure charité, & tres-peu se renferment dans les bornes d'une exacte verité. Ne cherchez-donc pas des défauts cachez pour les reprendre, dit saint Augustin:
S.Tho. 2. 2. q. 33. a. 2. ad 4. c'est bien assez de reprendre ceux qui se presentent à vous, sans les chercher: *Non querendo quid reprehendas, sed videndo que corrigas*. Autrement, ajoûte l'Ange de l'Ecole, vous vous érigeriez en un Inquisiteur incommode & fâcheux, ainsi que s'exprime ce Saint: *Alioquin efficeremur exploratores vitæ aliorum*. Ce qui nous est défendu dans l'Ecriture, par ces paroles du Sage, continue ce grand Docteur: *Ne insidieris & quæras iniquitatem in domo justi, neque vastes requiem ejus*.

En troisiéme lieu, les pechez que nous voyons repris

dans l'Ecriture, sont assez ordinairement des pechez d'habitude, tels que ceux de David & d'Herode : car de faire la correction pour un peché à peine commis, lorsque la passion est toute vive, n'est ce pas perter un ulcere qui n'est pas encore mûr ? Donnez-donc quelque temps à la reflexion & à la Religion : peut-estre que celuy qui vient de commettre la faute rentrera en luy-même, & y rentrera utilement. En quoy consiste le fruit de la bonne correction, à moins cependant que la prudence n'exige autre chose, car il est difficile dans la morale de fixer des regles invariables.

Enfin la correction regarde principalement les pechez scandaleux qui sont pernicieux aux autres, & ce sont ceux là particulierement sur lesquels les Superieurs sont tenuspar justicede veiller,& qu'ils sont obligezdereprimer

Le peché d'Herode avoit ces quatre qualitez. il étoit grand, c'étoit un adultere, un inceste, un rapt il étoit scandaleux & politique, nul ignoroit il se produisoit de luy même. Enfin, c'étoit un peché d'habitude, & d'une habitude inveterée, le Pontife & le Levite gardoient le silence. Saint Jean se vit dans une necessité indispensable de parler, & de dire à ce Prince. *Non licet tibi.*

Tels ou semblables étoient ordinairement les pechez que Dieu faisoit reprendre par ses Prophetes : on ne dit pas qu'il faille souffrir les autres qui sont moins grands: on doit reprendre ceux là, & ne pas negliger ceux-cy: mais il est certain qu'on doit apporter aux uns & aux autres beaucoup de précaution, & qu'il y a un grand nombre de choses reprehensibles sur lesquelles il faut se

contenter de gemir & de prier, car, entreprendre de censûrer tous les déreglemens qui se commettent, ce seroit un zele aussi dangereux qu'insensé.

Le grand Constantin, premier Empereur Chrétien, donna un admirable exemple de cette retenuë; car plusieurs Prélats luy ayant presenté des Memoires remplis d'accusations & de plaintes ameres les uns contre les autres, il obligea ces Evêques de comparoître devant luy à une certaine heure; & ramassant tous leurs placets, il les jetta en leur presence au feu, leur protestant qu'il n'en avoit lû aucun, que Jesus-Christ seul seroit leur Juge, & que s'il voyoit de ses propres yeux quelque Ministre du Seigneur commettre une méchante action, il se croiroit obligé de le couvrir même de sa pourpre, pour empêcher qu'elle ne fût exposée aux insultes des impies.

QUATRIEME CONSIDERATION.

Mais outre la Prudence, le Zele, & la Justice, qui doivent se trouver dans celuy qui fait des reprehensions, il faut de plus, qu'il soit ordinairement revêtu d'autorité; c'est-à-dire, du droit de veiller sur les autres, & de les redresser dans leurs égaremens.

Or cette autorité peut venir, ou d'une dignité qu'on possede, telle qu'est la Magistrature pour les choses temporelles; ou la Prélature pour les choses spirituelles, quoy qu'il arrive assez souvent, que ceux qui sont en droit de faire des corrections, s'acquittent de ce devoir avec negligence, & que ceux qui n'ont aucun titre entreprennent de la faire avec imprudence.

Saint

Saint Jean possedoit éminemment ce double droit ; car premierement, il étoit envoyé de Dieu comme un Ministre extraordinaire ; il étoit une lampe ardente & lumineuse, un Prophete & plus que Prophete, le plus grand d'entre tous les enfans des hommes, l'Ange & le Précurseur du Seigneur. Qui pouvoit donc mieux que luy, reprendre Herode, au défaut, sur tout, des Ministres ordinaires de la Synagogue, qui se taisoient ?

En second lieu, quelle sainteté sut plus éclatante & plus exemplaire, que celle de saint Jean ; quelle plus éminente vertu pouvoit donner plus droit de reprendre les Pecheurs, que la sienne, puisque même on le prenoit pour le Messie ? Pourquoy donc s'étonner s'il reprit Herode ? Il étoit même tenu à ce devoir de charité par reconnoissance, puisque ce Prince l'honoroit, l'écoutoit, & le protegeoit contre Herodias, occupée sans cesse à tendre des pieges à la vie de ce saint Précurseur.

C'est donc en vain que les enfans de Belial ne veulent reconnoître personne qui soit en droit de les prendre de leurs crimes : nul n'est exempt de ce joug salutaire. Dans nôtre enfance, Dieu nous a soumis aux parens : Dans nôtre jeunesse nous avons des Maîtres & des Pedagogues qui veillent sur nous, & qui reprimens nos mauvaises inclinations : Dans un âge plus avancé, nous avons des Superieurs Ecclesiastiques & Politiques, & en quelque temps de la vie que ce soit, ce souverain Createur ne nous abandonne pas à nôtre indocilité, il nous a soumis à un moniteur secret, à synderese, au remords de conscience, qui nous reprend & nous châtie severement de nos crimes, à mesure que nous les com-

mettons. Le Pecheur arrogant & endurcy, a beau ter-
rer la bouche à ceux qui devroient le reprendre, au
milieu de la nuit la plus calme, lorsque souvent son
intemperance le reveille, il entend une voix dans le
fond de son cœur, les clameurs de sa conscience effra-
yée, qui luy crie sans cesse. Quand est ce que cette
vie criminelle finira ? n'avez-vous pas horreur de vos
vices, de vos injustices, de vôtre impieté, de vos scan-
dales ? ne craignez vous point une mort funeste, les
rigueurs de la Justice Divine ? Malheureux homme,
sacrilege, luxurieux ; méchante femme, orgueilleuse,
sensuelle, adultere ? rien ne peut appaiser ces repro-
ches sanglans d'une conscience bourelée : mais quel sera
ce ver rongeur dans l'enfer, qui tourmentera éternelle-
ment le Reprouvé & qui ne mourra jamais ? J'ay pû & je n'ay pas fait ; j'ay perdu la gloire, pouvant l'acquerir,
c'est moy seul qui suis l'auteur de ma perte. Ah, mes
freres, que le ver de conscience nous tourmente donc
utilement dans cette vie afin que nous ne l'éprouvions
pas en l'autre : soyons dociles à ce Moniteur secret, tan-
dis que ses reprehensions peuvent nous être salutaires.

Au reste, vous, particulier, qui reprenez les autres,
puisque vous ne le pouvez en vertu de vôtre dignité,
soyez du moins autorisé par une probité reconnuë, &
une vie irreprochable. Car autrement vos corrections
seront presque toûjours, & inutiles, à vôtre frere, &
nuisibles à l'honneur du caractere, quand même vous en
auriez un, particulierement si vous êtes engagé dans la
profession Ecclesiastique ; car c'est à vous que s'adresse-
ront alors ces paroles de l'Ecriture : Dieu a dit au Pe-

cheur, d'où vient que vous avez la hardiesse d'annoncer ma Justice aux autres, & de prophaner mon nom par vôtre bouche sacrilege? les discours de pieté ne conviennent pas à la vie que vous menez, les sages remontrances que vous faites à vos freres son démenties par votre conduite indigne; le mépris qu'on fait de votre personne réjaillit sur les veritez que vous prêchez: *N'avez vous pas honte de parler de la chasteté, vous qui êtes un impur? de la temperance, vous qui êtes un sensuel?* Il faut que celuy qui se mesle de reprendre les autres soit lui même irreprehensible; autrement, on luy dira, Medecin, guerissez-vous vous même; & il rougira, luy qui reprend, au lieu de faire rougir ceux qu'il reprend: *Vous me blâmez, dira l'Indocile, de ce que j'aime le monde, de ce que je suis attaché aux richesses, de ce que je cours aprés la fortune: Je l'avoue, je suis coupable en cela, mais vous n'êtes pas innocent par bien d'autres endroits; vous faites paroître une vanité insupportable; vous voulez dominer sur tout le monde, vous cherchez les applaudissemens, les loüanges, l'estime des creatures, & vous tendez à vos fins interessées, par je ne sçay combien de voyes secretes & artificieuses, vous n'étes pas propre pour me guerir de mes infirmitez & de mes langueurs; j'ay besoin d'une autre main que de la votre pour ma conversion. Vous voulez sçavoir de mes nouvelles par d'autres que par moy, vous n'aurez pas ma confiance*

C'est ainsi que vous reprendra, du moins interieurement, celuy que vous reprendrez exterieurement, si vous n'étes pas vous même irreprehensible. Mais d'ailleus, quel succés peut se promettre un pere impie,

luxurieux, injuste, qui reprendra son fils de sa luxure, de ses impietez, & de ses injustices ? comment est-ce qu'une mere livrée au jeu, au luxe, aux spectacles, osera reprendre sa fille vaine & mondaine, de semblables dereglemens ?

Il est donc necessaire dans celuy qui reprend, outre l'autorité que donne le rang, d'avoir encore l'autorité que donne la vertu : Souvenons nous de cette Dame si celebre, qui ayant quitté toutes les grandeurs Romaines, pour se retirer dans un Monastere de filles à Jerusalem, reprenoit toutes ses Sœurs, dit saint Jerôme, *pudore & exemplo, non terrore*, par la honte qu'on avoit de ne la pas imiter, & par les reproches qu'on se faisoit de ne la pas suivre, nul n'est exempt de faire la reprehension en cette maniere, & chacun est tenu de reprendre son frere quelquefois par ses paroles, luy disant avec saint Jean, *non licet tibi* : souvent par le silence ; & c'est ainsi que le Sage assure, que l'homme charitable en se taisant reprend severement le médisant qui déchire la reputation de son frere : *Ventus aquilo dissipat nubes, & facies tristis linguam detrahentem*. Enfin il faut toûjours reprendre par le bon exemple : nul n'est exempt de cette espece de reprehension.

Saint Jean reprenoit Herode en ces trois manieres ; par ses paroles, en luy disant : cela ne vous est pas permis ; mais cette reprehension une fois faite, ne finissoit point, *dicebat*, elle subsistoit aprés avoir été proferée ; elle étoit continuelle par une vertu secrete, *dicebat*. En second lieu par ses exemples, son Cilice affreux reprenoit les habits pompeux d'Herode, dont l'Evangile parle

Qui in domibus regum sunt, in veste pretiosa sunt. Son jeûne perpetuel & austere, reprenoit ses festins & sa bonne chere, au milieu de laquelle il commanda la mort d'un si grand Prophete: *Fecit convivium* Son silence reprit Herode, mesme après que ce Prince l'eût fait mourir; car c'est ainsi que saint Ambroise apostrophe ce Prince cruel: Qu'est-ce que je vois, dit ce grand Saint; On court de la sale du banquet à la prison: Qui ne croiroit que c'est pour faire grace à quelque malheureux, Mais non, c'est pour couper la teste au plus grand des Prophetes, Qu'à de commun la cruauté avec les délices, on apporte la teste de saint Jean dans un bassin: Quel spectacle! Regardez-le, Prince impie & inhumain, & écoutez-les reprehensions que ce Prophete vous fait même après sa mort, & sans dire mot; elles doivent être plus redoutables que ne l'étoient celles qu'il vous faisoit pendant sa vie: Voyez ses yeux; ils sont fermez, il est vray, mais ce n'est point par la necessité qu'impose la mort; c'est l'horreur qu'il a de vôtre luxe cette bouche est fermée, il est vray, mais son silence vous reproche plus hautement vos crimes, que quand elle s'ouvrit pour vous, dire, *non licet tibi* Cette langue est muette, non point parce que la mort l'oblige à se taire, mais parce que vous n'avez pas profité des paroles de vie qu'elle vous a annoncé pendant qu'elle avoit l'usage libre de la voix. Enfin cette tête coupée, & encore toute sanglante, est une condamnation publique de vôtre cruauté, & de vôtre impieté: *Aspice oculos in ipsa morte sceleris tui testes, aversantes conspectum deliciarum: clauduntur lumina, non tam mortis necessitate, quàm hor rore luxuriæ: Os aureum illud*

cuius sententiam ferre nos poteras, conticescit, & adhuc timetur. Et rien ne peut vous être plus formidable qu'une si terible menace qu'une reprehension si effrayante. C'est ainsi, dit l'Ecriture, que le juste, quand il est mort, reprend encore le Pecheur vivant : *Condemnat justus mortuus vivos Impios*

Permettez-moy, Messieurs, de faire en ce lieu, l'application d'une Histoire que nous lisons dons le Livre des Rois. Joram fut un Prince des plus impies & des plus méchans, qui jamais ait gouverné le Peuple de Dieu : La cruauté, l'idolatrie, l'oubly du vray Dieu, & la transgression de ses plus saintes Loix, rendirent son Regne abominable devant le Seigneur, & infiniment pernicieux à ses Sujets qu'il entraînoit dans ses crimes : Nul n'osoit le reprendre, les Ministres de la Synagogue craignans les effets de la colere de ce Prince cruel, qui sembloit même avoir étouffé les remords de sa conscience, se taisoient. Mais voicy un Moniteur intrepide qui va le reprendre hardiment, on luy porte des Lettres sans sçavoir d'où elle viennent : aucun courier ne paroît, nul messager : on croit qu'on en trouvera l'eclaircissement en faisant l'ouverture de ce paquet : on le décachete on voit que ce sont des Lettres du Prophete Elie, enlevé de ce monde depuis plusieurs années : *Allatæ sunt ei Litteræ ab Eliâ Prophetâ.* Ces Lettres sont remplies de ménaces contre ce malheureux Prince, que sa mesure est comble, que la colere de Dieu va l'exterminer, & que son Royaume est sur le point d'être détruit? Qu'est-ce que cette avanture si extraordinaire nous apprend ? sinon, ce que nous venons de dire : qu'afin de reprendre utilement & avec une sainte hardiesse, les Pecheurs les

plus obstinez, il faut n'être plus de ce monde. Car si vous vivez encore à la chair & au sang, à la fortune & à vos interests, à la reputation, à vous-même : en un mot, si vous n'êtes pas mort depuis long-temps à toutes les choses d'icy-bas ; si vous n'êtes un homme de l'autre monde, détaché, desinteressé, mortifié, ne tenant à rien, ne prétendant rien, ne regardant rien que Dieu & que le salut du prochain : n'esperez pas beaucoup de fruit de vos reprehensions ; ou vous n'oserez pas les faire, ou elles n'auront pas grand succés ni grande benediction si vous les faites.

Vous me direz peut-être ; mais quoy, si quelqu'un d'entre les morts m'écrivoit de semblables Lettres, je n'hesiterois pas un moment ; je me convertirois au Seigneur, je croirois, & je ferois penitence : Aveugles que nous sommes, n'avons nous pas les Lettres des Apôtres, les Ecrits des Evangelistes ; l'Evangile même qui nous est envoyé du Ciel, non de la part d'un Prophete, mais de la part de Dieu mesme, de la part de nôtre Pere celeste : n'y lisons-nous pas que nous sommes à la veille de nôtre ruine ; que si nous ne faisons penitence, nous sommes perdus ; que c'est une chose horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant : Qu'attendons-nous donc pour nous convertir au Seigneur Comment osons-nous dire encore avec le mauvais Riche dans l'enfer : *Si quis ex mortuis ierit, pœnitentiam agent.* Apprenons par toute cette doctrine quels nous devons être quand nous faisons des reprehensions, & en quel esprit nous devons les recevoir quand on nous en fait, afin que nous allions tous dans ce lieu, où il n'y aura plus de reprehensions, parce qu'il n'y aura plus de défaut.

FIN.